



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Brailans : M. Alain BLESSEMALLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

#### Délibération n°2016/003167

**Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1<sup>er</sup> semestre 2016 (subventions supérieures à 10 000 €)**

**Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1<sup>er</sup> semestre 2016  
(subventions supérieures à 10 000 €)**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Actions / manifestations culturelles et sportives (fonds d'aide) »	Montant prévu au BP 2016 : 110 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

**Résumé :**

Le rapport porte sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations » (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016. L'association Musiques en Perspectives organise son 11<sup>ème</sup> festival en mai 2016. Le Conservatoire ayant un département musiques anciennes de qualité, le festival de Besançon concourt à mettre en valeur ce répertoire musical, le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire. Pour cette raison, il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € à cette association.

L'association Musiques en Perspectives organise son 11<sup>ème</sup> festival en mai 2016.

Dans le cadre d'une programmation de qualité, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire.

Cette année, Musiques en Perspectives effectue un travail en amont avec les élèves du CRR et des élèves de différents collèges du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments joués pendant le festival. Un partenariat avec Orbe, en Suisse, est développé.

La manifestation étant en forte adéquation avec la compétence CTS, contribuant au rayonnement du Grand Besançon et favorisant l'accès à tout public, il est proposé d'accorder 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives.

A titre d'information, le soutien financier à 17 manifestations se déroulant au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a fait l'objet d'une autre délibération du Bureau du 10/03/16 pour un montant total de 43 900 €. Le montant total des subventions attribuées au titre du fonds pour « Manifestations » pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 s'élève donc à 58 900 €.

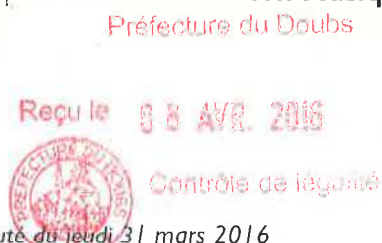
**Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « Manifestations » pour l'organisation du festival en 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97  
Contre : 0  
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président



**Convention relative au fonds « Manifestations »  
entre le Grand Besançon  
et l'association « Musiques en Perspectives »**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2016, d'une part,

**Et :**

L'association bénéficiaire, dénommée « Musiques en Perspectives », dont le siège est situé 11 chemin des Granges - 25660 Montfaucon et représentée par Monsieur Arthur SCHOODERWOERD, Directeur du Festival Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2012 et mandaté par Madame Blandine COMTE, Présidente de l'association, d'autre part,

**Préambule**

L'association « Musiques en Perspectives » organise chaque année, depuis 2006, le Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

Dans le cadre d'une programmation de qualité et la présence de musiciens de renommées européenne et mondiale, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement de notre territoire.

L'association « Musiques en Perspectives » effectue chaque année un travail pédagogique, en amont du festival, notamment avec les élèves du CRR, des élèves de différents collèges, du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments utilisés pendant le festival.

Enfin, l'association « Musiques en Perspectives » développe une politique de sensibilisation spécifique jeune public.

Le Grand Besançon a arrêté des critères relatifs à l'attribution de son fonds d'aide « Manifestations » (manifestations culturelles, patrimoniales, touristiques ou sportives) par délibération du 19 novembre 2009.

Au regard de ces critères, la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon est apparue relever de la catégorie I (manifestation en forte adéquation avec la compétence Culture-Tourisme-Sports du Grand Besançon, contribuant à son rayonnement, ayant lieu sur au moins 2 communes, et favorisant l'accès à tout public car :

- ce festival musical est en lien très étroit avec la compétence culturelle du Grand Besançon, qui porte principalement sur le champ musical (CRR, Réseau des écoles de musique),
- ce festival contribue au rayonnement régional, national et au-delà attendu, comme cela a été le cas lors des dernières éditions,
- ce festival contribue à la dynamique culturelle et touristique du territoire,
- les organisateurs du festival sont soucieux de proposer une manifestation respectueuse de l'environnement en tendant vers la notion d'éco-festival,
- les organisateurs mettent en place un certain nombre d'actions afin de rendre le festival véritablement accessible à tout public, notamment aux personnes issues d'un milieu défavorisé, aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes en recherche d'emploi, aux allocataires RSA,
- les organisateurs ont, dans ce sens, amorcé un travail en amont du festival avec des collèges du Grand Besançon,
- les organisateurs mettent en place également un certain nombre d'actions pour des personnes présentant un handicap.

## Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association « Musiques en Perspectives » pour l'organisation de cette manifestation « Festival de Besançon / Montfaucon 2016 - Musiques en mosaïques ! » qui se déroulera du 6 au 15 mai 2016.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

### Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation et mettre en place les modalités de partenariat arrêtées avec le service communication,
- mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne pendant tout le déroulement de la manifestation.

### Article 3 - Engagements du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation « Festival de Besançon / Montfaucon 2016 - Musiques en mosaïques ! » par :

- **le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €**, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2016,
- **un appui en termes de communication :**
  - la mise à disposition de vitabris,
  - un apport en nature via une communication sur la manifestation par le biais du site internet et du magazine du Grand Besançon.

### Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 % permettant l'organisation de la manifestation, soit 7 500 € sera versé après signature de cette convention, sur un compte ouvert au nom de l'association, le solde étant réglé sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, et d'un justificatif de réalisation de l'opération.

### Article 5 - Cas d'annulation de la manifestation

Le versement de la subvention est conditionné à la tenue effective de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation, le Grand Besançon pourra demander le remboursement de la subvention versée.

Néanmoins, le Conseil Communautaire pourra décider ultérieurement de maintenir une subvention dont il fixera le montant.

### Article 6 - Mise à disposition de matériels

L'association s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le Grand Besançon et à suivre les consignes de sécurité pour le montage des vitabris. Elle devra restituer l'intégralité du matériel en bon état d'entretien et de propreté.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession du matériel et des salles, ainsi qu'à leur restitution.

### **Article 7 - Dispositions particulières de contrôle**

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

### **Article 9 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **Article 10 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....

Pour l'association  
« Musiques en Perspectives »,  
Le Directeur du Festival mandaté par la  
Présidente Blandine COMTE,

Arthur SCHOONDERWOERD

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET